

code postal 69200

Commune de VENISSIEUX

code Insee 69259

Fiche communale d'informations sur les risques naturels, miniers et technologiques

pour l'application des I, II de l'article L. 125-5 du Code de l'environnement

1. Fiche communale annexée à l'arrêté préfectoral

n° 2009-2142

du 25/03/09

mis à jour le 19/10/16

servitudes

2. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques [PPR]

2.1 La commune est située dans le périmètre d'un PPR

	naturels	miniers	technologiques	X	non
Approuvé (Vallée de la Chimie)			aléa toxique		
date	19/10/16				
Les documents de référence mentionnés à l'article R125-24 du Code de l'environnement sont :					
La note de présentation				consultable sur Internet *	
Le règlement				consultable sur Internet *	X
Les documents graphiques				consultable sur Internet *	X
Le règlement de ce PPR intègre des prescriptions de travaux				oui	X non

2.2 La commune est située dans le périmètre d'un PPR

	naturels	miniers	technologiques		non
date			aléa		
Les documents de référence mentionnés à l'article R125-24 du Code de l'environnement sont :					
			consultable sur Internet *		
			consultable sur Internet *		
			consultable sur Internet *		
Le règlement de ce PPR intègre des prescriptions de travaux				oui	non

2.3 La commune est située dans le périmètre d'un PPR

	naturels	miniers	technologiques		non
date			aléa		
Les documents de référence mentionnés à l'article R125-24 du Code de l'environnement sont :					
			consultable sur Internet *		
			consultable sur Internet *		
			consultable sur Internet *		
Le règlement de ce PPR intègre des prescriptions de travaux				oui	non

2.4 La commune est située dans le périmètre d'un PPR

	naturels	miniers	technologiques		non
date			aléa		
Les documents de référence mentionnés à l'article R125-24 du Code de l'environnement sont :					
			consultable sur Internet *		
			consultable sur Internet *		
			consultable sur Internet *		
Le règlement de ce PPR intègre des prescriptions de travaux				oui	non

2.5 La commune est située dans le périmètre d'un PPR

	naturels	miniers	technologiques		non
date			aléa		
Les documents de référence mentionnés à l'article R125-24 du Code de l'environnement sont :					
			consultable sur Internet *		
			consultable sur Internet *		
			consultable sur Internet *		
Le règlement de ce PPR intègre des prescriptions de travaux				oui	non

2.6 La commune est située dans le périmètre d'un PPR naturels miniers technologiques non

date aléa

Les documents de référence mentionnés à l'article R125-24 du Code de l'environnement sont :

consultable sur Internet *
consultable sur Internet *
consultable sur Internet *

Le règlement de ce PPR intègre des prescriptions de travaux oui non

2.7 La commune est située dans le périmètre d'un PPR naturels miniers technologiques non

date aléa

Les documents de référence mentionnés à l'article R125-24 du Code de l'environnement sont :

consultable sur Internet *
consultable sur Internet *
consultable sur Internet *

Le règlement de ce PPR intègre des prescriptions de travaux oui non

2.8 La commune est située dans le périmètre d'un PPR naturels miniers technologiques non

date aléa

Les documents de référence mentionnés à l'article R125-24 du Code de l'environnement sont :

consultable sur Internet *
consultable sur Internet *
consultable sur Internet *

Le règlement de ce PPR intègre des prescriptions de travaux oui non

2.9 La commune est située dans le périmètre d'un PPR naturels miniers technologiques non

date aléa

Les documents de référence mentionnés à l'article R125-24 du Code de l'environnement sont :

consultable sur Internet *
consultable sur Internet *
consultable sur Internet *

Le règlement de ce PPR intègre des prescriptions de travaux oui non

3. Situation de la commune au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité

en application de l'article R 563-4 du code de l'environnement

La commune est située dans une zone de sismicité

Forte zone 5	Moyenne zone 4	Moderée zone 3	Faible zone 2	Très faible Zone 1 *
--------------	----------------	----------------	---------------	----------------------

* Il n'existe aucune obligation réglementaire pour le niveau 1 de sismicité

Le document de référence mentionné à l'article R125-24 du Code de l'environnement est :

Article D 563-8-1 sur la répartition des communes entre les cinq zones de sismicité consultable sur internet * X

pièces jointes

4. Cartographie

extraits de documents ou de dossiers permettant la localisation des immeubles au regard des risques encourus en application de l'article R125-26 du Code de l'environnement

Cartes de l'emprise des zones réglementées du PPRT « Vallée de la Chimie » consultables sur le site www.pprrhonealpes.com

5. Arrêtés portant ou ayant porté reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique

à la date de l'édition de la présente fiche communale

La liste actualisée des arrêtés est consultable sur le site portail www.prim.net dans la rubrique : Ma commune face aux risques

catastrophes naturelles nombre 9 catastrophes technologiques nombre

Date : - 4 JAN. 2017

site* www.rhone.gouv.fr

Pour le directeur départemental
des territoires du Rhône,
la directrice adjointe,

Marion BAZAILLE-MANCHES